

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 6 décembre 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 14 décembre 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER.

Absents excusés : Christian HUBER, Jean-Paul GLASSER.

Procuration : Néant.

Délibération n° 2011/57

Objet : achats et échanges de terrains

Vu le Plan Local d'Urbanisme arrêté le 3 avril 2010 ;

Vu la délibération du 9 août 2010 relative à l'authentification et la signature des actes administratifs relatifs à des droits réels ;

Considérant le projet d'urbanisation de la zone IAU3 ; que ce projet nécessite pour la commune d'acquérir des parcelles de la zone de propriétaires qui ne sont pas intéressés par l'urbanisation de celles-ci ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, à l'unanimité des présents :

DECIDE d'acquérir en la forme prévue par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée les parcelles suivantes :

- Parcelle n° 180 section 2, 1,11 ares (un are et onze centiares) appartenant à Madame Liliane OSTERMANN, domiciliée au 5, cours Fernand Jeanger à Strasbourg (Bas-Rhin) ; pour un montant de $1,11 \times 3200 = 3\,552$ € (annexe 1) ;
- Parcelle n° 179 section 2, 99 centiares (quatre vingt dix neuf centiares) appartenant à Madame Marguerite HOFFMANN, domiciliée au 82, rue de Bischoffsheim à Griesheim-Près-Molsheim (Bas-Rhin) ; pour un montant de $0,99 \times 3200 = 3\,168$ € (annexe 1) ;

- Parcelle n° 177 section 2, 1,53 ares (un are et cinquante trois centiares) appartenant à Monsieur Gérard WOLFF et son épouse Gabrielle née FISCHER, domiciliés au 6, rue de l'eau à Westhoffen (Bas-Rhin) ; pour un montant de $1,53 \times 3200 = 4\,896$ € (annexe 1).

DECIDE d'échanger, en la forme prévue par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée, les parcelles section 2 n^{os} 276/231, 2,74 ares (deux ares et soixante quatorze centiares) et n° 278/235, 91 centiares (quatre vingt onze centiares) appartenant à la commune (annexe 2) contre les parcelles section 2 n^{os} 273/229, 3,66 ares (trois ares et soixante six centiares) et 275/230, 2,35 ares (deux ares et trente cinq centiares, appartenant à Monsieur Didier MULLER, domicilié au 2, rue Principale à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) pour une valeur équivalente à 19 232 €.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 14 décembre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 15 décembre 2011.

Le Maire
Alain NORTH